



2 **Éditorial**
Sauvegarder
les lieux de culte
Robert Cramer

2 **Non au sabotage**
de notre revue presque
centenaire Genava
Erica Deuber Ziegler

Églises désaffectées :
notice bibliographique
Irène Kruse



3 **Reconversion du temple**
du Grand-Lancy,
une réussite remarquable
Entretien avec Roger Durand
par Michel Brun



4 **Madeleine et Fusterie :**
deux temples urbains
emblématiques
entre déclin et renaissance
Erica Deuber Ziegler
Cecilia Maurice de Silva

6 **Erwin Oberwiler**
1935-2017
Bernard Zumthor

Lectures
Jean-Pierre Lewerer

Agenda



Ancienne église du Petit-Lancy

Édifices de culte, disparitions, réaffectations, une longue histoire... qui continue !

Sans remonter jusqu'à l'Antiquité tardive et au Haut Moyen Âge, époques qui virent de nombreux temples païens être rasés puis servir de fondations et de carrières pour la construction d'églises chrétiennes, il est certain que le phénomène de destruction ou de nouvelles utilisations des édifices de culte est très ancien et relativement courant.

À Genève au XVI^e siècle, la décision, prise en 1530, de construire une enceinte bastionnée moderne en vue de renforcer voire de remplacer la muraille antérieure imposa dès cette date la démolition de tous les édifices, y compris religieux, situés dans les faubourgs à l'extérieur de la ceinture fortifiée médiévale. L'abandon du culte catholique au profit de la Réforme ne fit que faciliter la tâche des politiques et des démolisseurs, sans toutefois être à l'origine du processus. Le système bastionné, avec ses remparts bas et épais, à l'épreuve des tirs de boulets métalliques, précédés de fossés et de contregardes, nécessitait en effet beaucoup de surface et devait, en plus, être précédé d'une large bande inconstructible d'où même les arbres et murets susceptibles de cacher des ennemis devaient être bannis.

La conjonction des deux facteurs permit, sans trop de protestations, la destruction pure et simple des édifices suivants: sur la rive droite, le prieuré bénédictin de Saint-Jean-les-Grottes ou Saint-Jean-hors-les-Murs, sur la rive gauche, en allant du Rhône au lac, le couvent des Dominicains de Palais, la chapelle Sainte-Marguerite, l'église paroissiale Saint-Léger, le couvent de Notre-Dame-des-Grâces, les chapelles Saint-Paul et Saint-Laurent, le prieuré de Saint-Victor et enfin la maison de l'ordre des Templiers, dite le Temple.

Les églises et monastères situés *intra muros* n'eurent pas tous, ni tout de suite, un destin aussi funeste, hormis Notre-Dame du pont du Rhône rasée en 1541, mais seules l'ancienne cathédrale Saint-Pierre et les désormais temples de la Madeleine et de Saint-Gervais furent relativement épargnés et conservèrent leurs affectations culturelle et paroissiale. L'ancien couvent de Rive abrita dans un premier temps le Collège, puis fut en partie démolí pour permettre la construction des maisons d'habitation à la rue du Vieux-Collège. Sa « place des prédications » servit de lieu d'entrepôt de matériaux de construction, sous le nom de « Charpenterie » jusqu'en 1769, date de son remplacement par un grenier à blé. Le couvent des Clarisses servit d'hôpital général jusqu'à l'érection du nouveau complexe destiné au même usage, entre 1707 et 1712, et qui est actuellement le Palais de justice. La chapelle des Macchabées fut utilisée comme grenier à blé ou à sel et dépôt de poudre, Notre-Dame-la-Neuve comme salle de cours et enfin l'église Saint-Germain servit d'abattoir et de boucherie entre 1537 et 1540, puis d'entrepôt avant de retrouver son affectation.

Au cours des siècles et jusqu'à récemment, diverses chapelles, temples ou églises disparurent ou furent transformées en habitations ou autres, dans notre canton. Leurs vestiges

ont parfois été redécouverts lors de fouilles archéologiques, pour d'autres même leur emplacement demeure encore oublié. Dans la première catégorie on peut citer les églises d'Évordes, de Laconnex, de Mategnin, de Sierne, de Troinex, de Villette, de Vuillonex ainsi que l'abbaye de Bellerive; dans la deuxième les temples de Bourdigny et de Peissy, filiales de celui de Satigny, qui subsistent: le premier comme logement, le second sous la forme d'une façade surmontée de son clocher-peigne. D'autres exemples existent sans doute, ce petit article n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il y aurait aussi les cas des chapelles de la Persecution installées ou érigées durant le Kulturkampf. Je donnerai un dernier exemple, qui démontre également que l'affectation religieuse est parfois très éphémère, avec le cas de l'ancienne église du Petit-Lancy, au n^{os} 54-56 de l'avenue éponyme. Construite en 1904 par l'architecte Étienne Chiocca, elle fut désaffectée en 1953, au moment de son remplacement par la nouvelle église du Christ-Roi, à la route de Chancy. Elle servit successivement de cidrerie puis de dépôt de boissons avant d'être rachetée au début des années 2000 par le club sportif des « Amis montagnards » qui en ont fait leur lieu de réunion... De l'élévation spirituelle à l'ivresse des sommets, il n'y a qu'un pas!

Isabelle Brunier



Sauvegarder les lieux de culte

Les lieux de culte font partie des plus anciens monuments connus. Des alignements mégalithiques aux églises contemporaines en passant par les temples antiques et les églises médiévales, notre histoire et notre environnement sont marqués par ces réalisations. Nous avons donc décidé de consacrer un numéro d'Alerte à ce thème et à la problématique de la protection de ces lieux. Ce sujet est tout à la fois intemporel et d'une actualité brûlante. Intemporel, comme en atteste le fait que l'une des premières interventions de la Société d'art public (c'est le nom que portait auparavant Patrimoine suisse Genève) a été la sauvegarde du temple de la Fusterie, c'était en 1910 comme nous le rappellent Erica Deuber Ziegler et Cecilia Maurice de Silva. D'une actualité brûlante, parce que les temples et les églises se vident. Les moyens manquent pour leur conservation et, en l'absence de projets permettant de nouvelles affectations respectueuses, c'est la destruction qui les attend. Sont particulièrement menacées d'importantes réalisations contemporaines: le temple de Châtelaine, construit en 1958-1959 par André et Francis Gaillard et l'église de Sainte-Jeanne de Chantal,

construite en 1964-1965 par Jean-Marie Ellenberger. Notre comité suit attentivement les projets concernant ces deux monuments. Une prochaine parution fera le point sur nos interventions.

Vous trouverez également, encartée dans ce numéro d'Alerte, une pétition en rapport avec l'article consacré à la revue *Genava*. Quand bien même cette revue n'est pas directement consacrée à la protection du patrimoine bâti, elle est la référence pour l'histoire et l'art genevois. La question de sa suppression s'inscrit dans le contexte de la préservation du Musée d'art et d'histoire, qui implique les fonctions inhérentes à celui-ci. Il nous a dès lors paru nécessaire de porter cette pétition à la connaissance de nos lecteurs.

Enfin, nous avons la tristesse d'avoir à rendre hommage à notre ami Erwin Oberwiler, membre fidèle est engagé de notre comité. Il nous laisse un souvenir lumineux. Que sa famille, ses amis et ses proches soient assurés de toute notre sympathie.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Églises désaffectées : notice bibliographique

Églises désaffectées, surnuméraires, redundant churches, Kirchenumnutzungen, tout un vocabulaire s'est mis en place ces vingt dernières années qui marque l'attention nouvelle que les institutions concernées et les milieux de la recherche prêtent à la problématique des lieux de culte désaffectés. Les églises en surnombre ont toujours existé, et il a toujours fallu leur faire un sort – attribution à d'autres communautés religieuses, transformation en musées, utilisation séculière à des fins culturelles, sociales, commerciales, d'habitation, voire agricoles¹, abandon et démolition.

Ce qu'il y a de nouveau, ce sont à la fois les causes de leur désaffectation – le déclin des pratiques religieuses et la crise des vocations pastorales –, et l'émergence d'une réflexion sur les multiples dimensions impliquées. À la différence d'autres éléments du patrimoine immobilier des Églises tels que cloîtres, hospices, écoles, cures etc., la dimension sacrale propre aux lieux de culte ajoute une couche de complexité à la question de la gestion patrimoniale d'édifices présentant souvent un intérêt architectural, alors même que, désaffectés, ils ont perdu une partie de leur valeur symbolique pour une communauté elle-même en diminution. Valeur sacrale, valeur patrimoniale, valeur symbolique se voient chahutées par les contraintes et impératifs économiques qui rendent problématique l'entretien d'un bien immobilier ayant perdu son usage. La complexité du sujet interpelle une multitude de disciplines – théologiens, historiens de l'art, juristes, sociologues notamment.

Au plan international, cette réflexion qui s'opère depuis plusieurs décennies fait apparaître la grande diversité des conditions dans lesquelles le problème se pose selon les pays et les religions concernés. Entrent en ligne de compte, entre autres choses, l'interprétation différente de la sacralité des sites selon qu'on se situe dans la tradition catholique ou dans celle, protestante, du *meeting house*; le statut de propriété des édifices religieux (bien public en France pour autant que l'État ne les ait pas vendus à des particuliers, si bien que leur entretien incombe à l'État et aux communes pour les édifices construits jusqu'en 1905; propriété des Églises responsables de leur entretien si elles sont construites après 1905; dans la plupart des autres pays, les Églises sont propriétaires et donc responsables d'un parc immobilier parfois considérable; ce qui n'exclut pas des régimes mixtes comme en Allemagne où les édifices religieux sont propriétés des communautés religieuses, mais où l'État contribue massivement à leur entretien au titre de la *Kirchenbaulast*); enfin la situation financière des Églises selon que l'impôt ecclésiastique est prélevé d'office ou non chez les contribuables ayant déclaré une confession, etc. On constate par ailleurs que des choix pragmatiques ne sont pas exceptionnels, au point de s'accommoder de l'abandon ou de la destruction pure et simple de lieux de culte désaffectés, et ce indépendamment des doctrines des communautés religieuses en matière de sacralité des lieux de culte, et que paradoxalement, sous le régime de la séparation entre l'Église et l'État, les édifices religieux biens publics sont parfois mieux protégés.

Pour les propriétaires, l'enjeu est de concilier une réaffectation qui respecte la dignité du lieu et une charge financière supportable. Du point de vue de la sauvegarde du patrimoine, il est bien entendu essentiel, outre la survie pure et simple de ce patrimoine, de veiller à ce que soient trouvées de nouvelles affectations qui ne portent pas atteinte à la substance et à la qualité des bâtiments.

Quelques pistes bibliographiques donnent une idée de l'abondante littérature qui a vu le jour, d'abord à l'étranger, plus particulièrement dans les pays anglo-saxons, scandinaves et en Allemagne, et tout récemment aussi en Suisse. On peut consulter sur Internet les synopses des ouvrages collectifs et les abstracts des contributions, voire en télécharger certaines.

Sur le plan international, les actes d'un colloque qui s'est tenu à Montréal en 2006 donnent une bonne idée de l'essor de la recherche sur les différentes facettes de la problématique, avec des essais théoriques, des études portant sur différents pays et villes d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord et quelques études de cas: *Quel avenir pour quelles églises? / What Future for which Churches?* (Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans éd.), Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2006. Un second colloque a eu lieu en 2016, intitulé *Au-delà de la conversion – l'avenir des églises dans une société sécularisée / The Future of Church Monuments in a Secular Society*, sous la responsabilité de Luc Noppen.

En Suisse, l'ouvrage collectif *Bau und Umwandlung religiöser Gebäude / Le patrimoine religieux face à l'immobilier et la construction* (René Pahud de Mortanges, Jean-Baptiste Zufferey éd.), Zurich, Schulthess Verlag, 2007, fait œuvre de pionnier en consacrant des études aux aspects théologiques, juridiques etc., du problème.

Plus récemment, le n° 1/2016 de la revue *Art+Architecture* de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) est consacré aux « Réaffectations d'églises ». On trouvera la table des matières sur le site de la SHAS: www.gsk.ch

Parallèlement s'est tenu en août 2015 un 1. *Schweizer Kirchenbautag* essentiellement consacré à la réaffectation d'édifices religieux, sous l'égide de la faculté de théologie de l'Université de Berne. Les actes du colloque, sous le titre *Kirchenumnutzungen. Der Blick aufs Ganze* ont paru dans la revue *Kunst und Kirche* 4/2015, avec une bibliographie nourrie mais renvoyant exclusivement à la littérature germanophone. Une deuxième édition de cette manifestation est annoncée pour le 25 août 2017 à Berne, sous la responsabilité de Johannes Stückelberger, avec un programme dévolu à des études de cas.

Irène Kruse

Non au sabordage de notre revue presque centenaire

GENAVA

La revue *Genava* a été créée en 1923 par le directeur du Musée d'art et d'histoire d'alors, Waldemar Deonna, comme un périodique à parution annuelle dont le but était non seulement de rendre compte de l'activité du musée mais également d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois. Au cours de ses 94 ans d'existence, la revue s'est affirmée comme la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et l'archéologie de Genève. Aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande et, pour ces raisons, la revue *Genava* est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde.

Genava a assuré au Musée d'art et d'histoire une autorité scientifique internationale: tout en élargissant les champs au fil des années, elle est devenue le lieu de rencontre culturelle entre les collaborateurs du Musée d'art et d'histoire et les chercheurs travaillant à l'extérieur de l'institution sur l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme et l'histoire des collections de Genève. La revue a ainsi contribué de manière essentielle à redessiner différents aspects de l'histoire de la ville et de son territoire et a pu compter sur la collaboration de savants et de chercheurs de renommée internationale, tels Wilhelm Suida, Louis Blondel, André Corboz, Charles Bonnet, entre autres.

Or en 2011, sans consultation préalable, *Genava* a changé de format et de profil culturel, réduisant de plus de la moitié le nombre de ses pages, consacrées exclusivement aux collections du Musée d'art et d'histoire, ne s'adressant désormais plus qu'à un public essentiellement local et renonçant à accueillir des études approfondies sur des thèmes genevois. Dans la livraison de 2015, qui vient de paraître fin 2016, le directeur du Musée d'art et d'histoire annonce dans la préface que la

version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique. Les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de l'importante subvention municipale annuelle accordée au pôle muséal du Musée d'art et d'histoire.

Le principal dommage de cette suppression réside dans la fin pure et simple de la publication de travaux scientifiques consacrés aux collections du musée, aux artistes, à l'archéologie et à l'histoire des monuments genevois. Le préjudice est tout à fait dramatique: non seulement pour la vitalité et l'autorité culturelle du musée mais également – c'est un aspect plus caché mais non moins important – pour la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Celle-ci ne disposera désormais plus de publications garantissant l'échange, avec d'autres institutions, d'un nombre incomparable de périodiques scientifiques. Et c'est le risque de voir ainsi l'une des sections les plus précieuses de ses collections libraires, indispensables à l'étude et à la recherche scientifique, se tarir et devenir obsolète.

Erica Deuber Ziegler

¹ Tout près de chez nous, certains auront connu l'église abbatiale de Bonmont utilisée comme grange, abritant tracteurs et meules de foin.

Reconversion du temple du Grand-Lancy, une réussite remarquable

Le temple du Grand-Lancy, construit en 1912 par l'architecte Frantz Fulpius sur les bords abrupts du val de l'Aire, était déstabilisé par un affaissement progressif de son socle de construction. L'édifice religieux lézardé ne pouvait dès lors plus, pour des raisons de sécurité, être utilisé pour le culte. S'ensuivit la recherche d'une solution qui déboucha sur sa mise en vente en 2010 par l'Église protestante. Roger Durand, ancien maître d'histoire au Cycle d'orientation, président de la Société Henry Dunant et de Genève humanitaire, centre de recherches historiques, s'en est porté acquéreur en 2011. Entretien.

Quelles sont les raisons qui vous ont incité à acquérir ce bien immobilier très particulier ?

– À l'époque de la mise en vente, je devais impérativement trouver un logement et un lieu pour mener mes activités de recherches historiques ainsi qu'y établir le siège de la Société Henry Dunant, fondée il y a quarante ans. Son but est d'étudier et faire connaître la vie et l'œuvre du fondateur de la Croix-Rouge, chrétien engagé, homme d'affaires, penseur et pacifiste. En complément fut créée en 2006 l'association Genève humanitaire qui se consacre à l'étude des origines culturelles et spirituelles de la philanthropie du mouvement humanitaire international. Ce temple répondait à mon attente, offrant un espace suffisant pour une habitation en sous-sol et des locaux de réunion et d'archives dans la nef. C'était une opportunité à saisir d'autant plus que j'étais navré, en tant que chrétien, de le voir désaffecté depuis une dizaine d'années et inutilisé pour des raisons de sécurité.

Étiez-vous seul à vouloir vous porter acquéreur ?

– Non, plusieurs acheteurs étaient intéressés par cet objet en vue d'y créer un ou plusieurs logements. Mais je fus le seul à présenter un projet culturel à référence religieuse et l'Église a donc privilégié cette démarche.

Lors de votre achat, le temple était-il protégé et quelle fut l'attitude de l'Office du patrimoine dans cette opération ?

– Je relèverais d'abord qu'il s'en est fallu de peu que l'église soit démolie, car l'Église protestante et la commune de Lancy avaient le projet conjoint de construire un EMS à cet emplacement. Mais ce dossier soumis à la Commission des monuments et des sites reçut un préavis négatif. Il s'ensuivit alors sa mise en vente. La chapelle ne sera protégée qu'après la procédure ! J'ajouterais que, paradoxalement, l'administration n'a pas facilité la réaffectation de cette chapelle que, comme historien et nouveau propriétaire, j'étais prêt à lui donner. Par exemple, je souhaitais aménager dans la nef, outre un lieu de travail, un cadre de vie pour un chercheur, mais ce fut refusé pour des raisons de sécurité. Ceci pour montrer que les exigences administratives ne m'ont pas aidé dans cette opération complexe. Autre anecdote : la protection se limitait à l'enveloppe du bâtiment et la disparition de la chaire était acceptée. Toutefois, j'ai tenu à la conserver comme un élément constitutif de son ancienne affectation.

Dans quel état se trouvait le bâtiment lors de cette reprise et quels travaux avez-vous dû entreprendre ?

– Le toit était en très bon état, mais les murs en revanche très fragiles. L'ensemble des travaux nécessita un investissement important, en grande partie affecté aux frais de stabilisation du bâtiment. La subvention de l'État s'éleva à moins de 10% du montant total. Il est à relever que pour ce type d'objet il est très difficile d'obtenir des prêts hypothécaires, mais la BCG a été d'accord d'entrer en matière. Reste maintenant à aménager la nef comme lieu de rencontre et de recherche, travaux que je pense pouvoir ef-



Ancien temple du Grand-Lancy

fectuer en 2017, pour autant que je trouve un financement.

Quels seraient les conseils à donner à une personne désireuse de se lancer dans une expérience similaire à la vôtre ?

– Une telle réalisation apporte beaucoup de satisfaction personnelle mais reste très complexe. Le point de départ doit être « un bon projet », très structuré, en phase avec l'objet concerné et permettant de lui trouver une nouvelle affectation. Par ailleurs, il faut disposer d'un plan de financement approprié, conduit de main de maître, car les surcoûts sont quasi inévitables. Idéalement, la nouvelle fonction devrait conserver l'esprit du lieu. Dans ce cas précis, l'édifice reste un bien

culturel servant à la collectivité. Lorsqu'on veut sauver un bâtiment de ce genre, il faut tenir compte la sensibilité de la population et ne pas en faire un « animal empaillé », mais bien au contraire lui apporter une seconde vie.

Il faut savoir parfois être inventif, comme dans l'exemple de la cloche qui n'était pas protégée, mais que j'ai décidé de garder pour servir à la maison de paroisse située de l'autre côté de la route. Cette dernière a hérité d'une des deux cloches du temple démolie de la Rosaie, or, comme tout nouveau lieu de culte, elle n'a pas l'autorisation de la faire sonner. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que le contrat de vente de la chapelle stipule, dans une clause explicite, que la

paroisse située désormais en face puisse faire sonner « ma cloche » pour ses célébrations.

On pourrait donc bien dire que « le diable se cache dans les détails » ! Enfin, quelle sera votre conclusion ?

– En conclusion, je dirais que l'État poursuit globalement une politique de protection du patrimoine nécessaire, mais que malheureusement celle-ci entre souvent en contradiction avec d'autres règles administratives difficilement conciliables.

Merci et bravo pour cette initiative cohérente, l'édifice a été sauvé !

Propos recueillis par Michel Brun



Madeleine et Fusterie : deux temples urbains emblématiques entre déclin et renaissance

Les deux se situent dans la ville basse de Genève. La Madeleine remonte aux origines du christianisme au IV^e siècle, la Fusterie à l'arrivée massive de réfugiés huguenots français dès 1685. Ces deux monuments ont fait partie du premier lot d'édifices genevois jugés dignes d'être protégés par la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites de 1920. Ils ont été classés en 1921, appartiennent à notre histoire et ont bravé – îlots battus par les flots – les bouleversements et les changements d'échelle survenus dans les Rues-Basses à la fin du XIX^e et tout au long du XX^e siècle. Le premier peine à demeurer le centre d'une paroisse, le second ne l'est plus depuis vingt ans mais réussit aujourd'hui sa mue en espace culturel-culturel. L'un et l'autre – monuments historiques obligent – ont besoin une à deux fois par siècle de travaux de restauration. Quel sera leur sort à l'avenir ?

La Madeleine, de la « memoria » au sanctuaire paroissial

Le sous-sol archéologique du temple de la Madeleine est bien documenté par deux campagnes de fouilles associées à des restaurations : dès 1914 sous la conduite de Camille Martin, architecte, et dès 1971 sous la conduite de Charles Bonnet, archéologue¹. Hors de l'enceinte du temple, l'archéologue Louis Blondel a documenté, à la faveur de la rénovation du quartier au début du XX^e siècle, le dispositif de terrasse sur lequel s'élevait le temple : une sorte de bastion avancé dominant le port gallo-romain où se serait dressé, sans doute au milieu des magasins des marchands, un petit sanctuaire attribué à la déesse Maia, mère de Mercure.

C'est ainsi qu'a été établie une succession d'occupations sur le site du port gallo-romain, au pied du Bourg-de-Four et de la

cathédrale : une nécropole, un mausolée ou *memoria* (V^e siècle), deux églises funéraires (V^e-VI^e siècles, VI^e-VII^e siècles), deux églises paroissiales, carolingienne (IX^e siècle) et pré-romane (XI^e siècle), dont les fondations ont en partie servi aux trois constructions gothiques suivantes malmenées par les incendies² (XII^e-XIII^e siècles, XIV^e siècle, XV^e siècle), ces dernières clairement désignées comme « église Sainte-Marie-Madeleine » et conservées à des degrés variables dans le temple actuel.

La Réforme maintint la fonction paroissiale, détruisant les riches supports de la liturgie catholique et installant son propre dispositif (clocher « déroché », changement d'orientation intérieure, bancs disposés en hémicycle autour de la chaire, galeries et escaliers dans les chapelles). L'usage, sans doute ancien, de louer le pourtour extérieur du temple pour des échoppes, casées entre les contreforts, est attesté par la tenue par l'Église des comptes de ses revenus locatifs,

puis par une difficile opération de délogement amorcée en 1828, quand la Genève de la Restauration se mit à détruire les hauts-bancs et à redessiner rues et places.

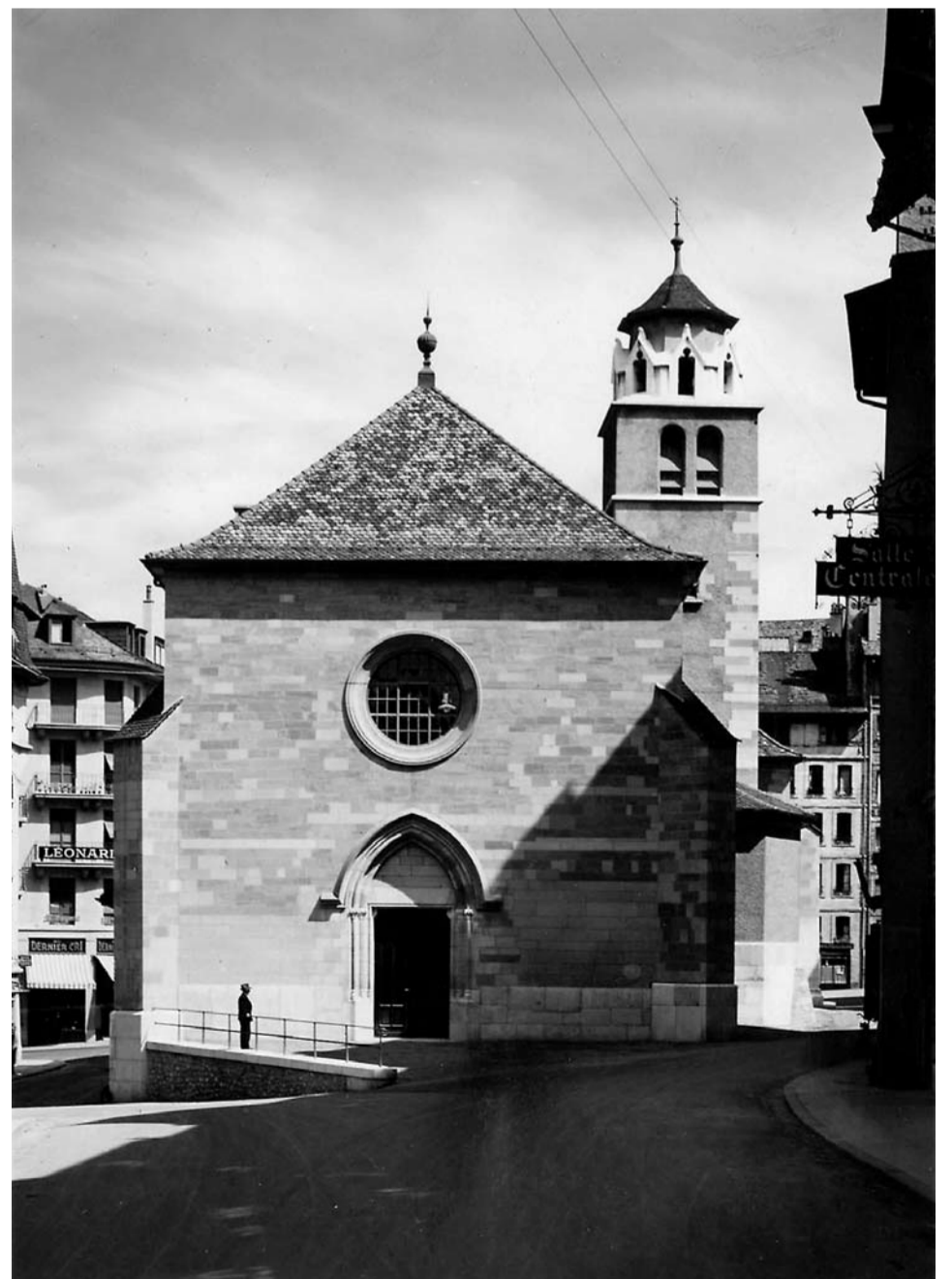
Au XIX^e siècle, la pression du trafic urbain fit des dégâts. Pour faciliter la circulation, la grande chapelle des Destri, à droite de l'entrée, fut détruite en 1874. Son aspect nous est connu grâce au portrait qu'en a dressé Pierre Escuyer en 1823 (voir en page 1) : l'édifice campe sur sa terrasse, la façade du XV^e siècle côtoie la chapelle Destri, elle-même surmontée de l'appartement du marguillier et bordée d'échoppes. Les combles sont aérés. La porte de la rue du Purgatoire est encore en place. Lors des restaurations du temple, son passé gothique fut tantôt exalté (en 1842-1846 par Jean-Pierre Guillebaud assisté de Jean-Daniel Blavignac et Joseph Collart), tantôt gommé de manière puritaine (en 1914-1924 par Camille Martin, qui sacrifia une des chapelles nord pour installer des sanitaires), tantôt juste évoqué

comme vestiges archéologiques (en 1968-1970 par Roger Breitenbücher). Le désir, contesté par certains, d'un retour de l'art dans les temples l'emporta au XX^e siècle : des vitraux surgirent en 1927 et 1930 par André Mairet, entre 1986 et 1993 par le peintre chilien José Venturelli, réfugié à Genève.

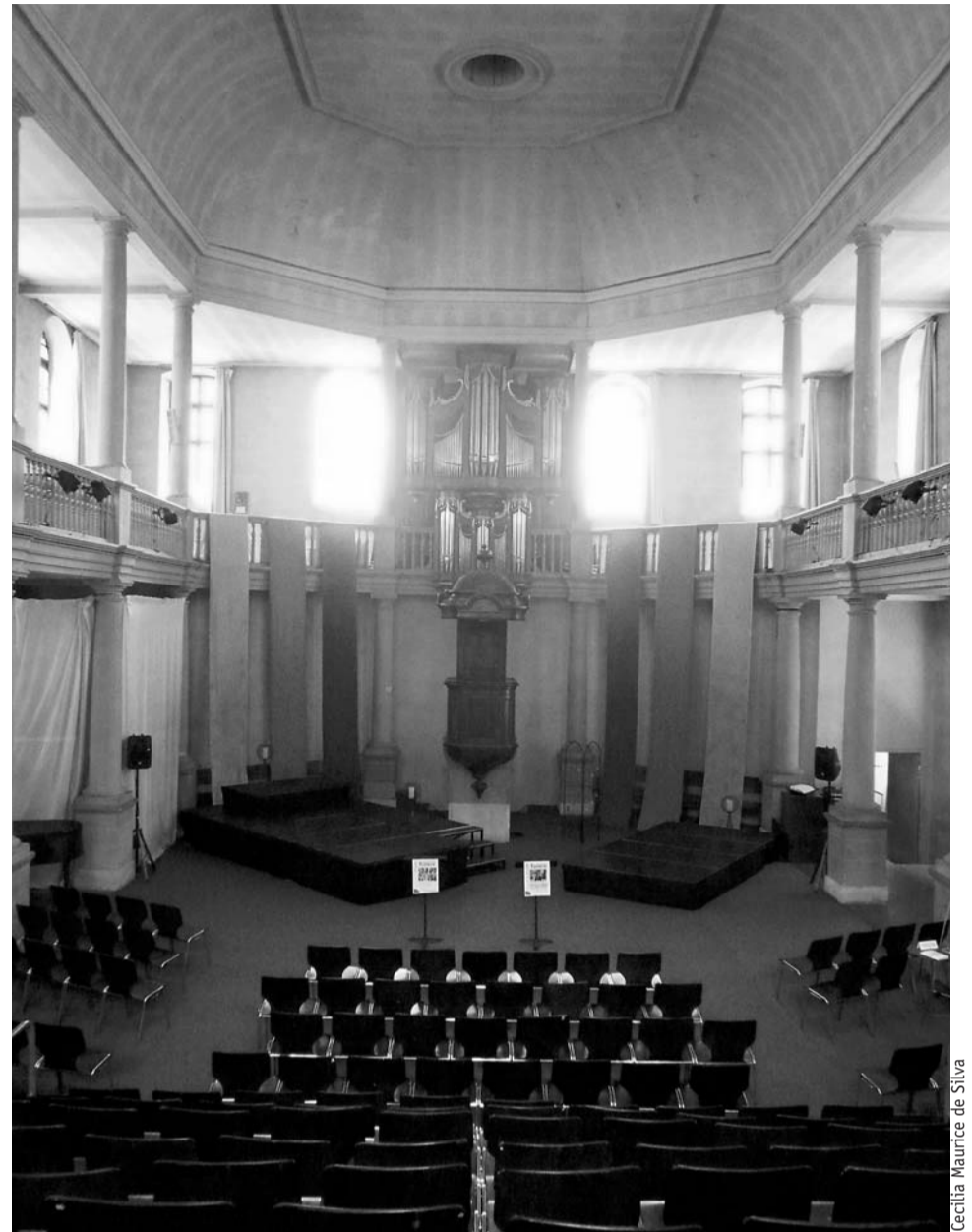
1600 ans d'histoire, qui arrivent aujourd'hui à un nouveau tournant ! En 1947, la paroisse suisse alémanique reçut définitivement l'usage du temple. Les cultes y cohabitent depuis longtemps avec une activité musicale, instrumentale et chorale, soutenue. Le nombre des paroissiens décline. Mais une nouvelle restauration doit être envisagée. Elle se prépare grâce à une longue étude de la substance matérielle de l'édifice et par des investigations dans ses murs, pour reconnaître au plus près son histoire. Pour quel usage ? Celui de la paroisse ? Le culte ? La prière œcuménique ? Des concerts ? Le respect du monument ? Le tourisme ?



Le temple de la Madeleine avant 1914, avec sa façade néogothique imaginée en 1842-1846 par Jean-Pierre Guillebaud, aidé de Jean-Daniel Blavignac, ardent défenseur de l'architecture gothique, et Joseph Collart, architecte et conseiller administratif de la Ville de Genève.



Le temple de la Madeleine en 1924, après l'intervention rationnelle de Camille Martin, marquant un retour supposé à l'ancien état.



Atelier Boissonnas, BGE

Cecilia Maurice de Silva

Intérieur du temple de la Fusterie après 1912. Pour conférer à la nouvelle maison paroissiale une ampleur suffisante, la chaire a été avancée d'une dizaine de mètres et la partie saillante des nouvelles constructions coiffée d'une tribune assez spacieuse pour accueillir une chorale en plus de l'orgue, lui-même agrandi. La façade nord a été obscurcie.

Intérieur du temple de la Fusterie en 2012 avec, pour les besoins d'une scénographie de l'Espace Fusterie, un décor fait de draperies et de revêtements de sols colorés, et un dispositif d'estrades, héritage de l'AMR.

La Fusterie, temple du refuge

Après la Révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV, le 18 octobre 1685, l'arrivée massive de réfugiés français amena le Consistoire à redistribuer les places dans les temples existants, puis à envisager l'installation d'un nouveau temple, si possible dans le bas de la ville. Huit ans furent nécessaires, entre 1707 et 1715, pour choisir l'emplacement du port au bois d'où les fustiers furent délogés, trouver de quoi financer la construction – la mort et le legs du banquier Jean-Antoine Lullin survinrent à point –, retenir le projet le moins coûteux – celui de l'ingénieur Jean Vennes, réfugié en provenance de Sommières (Gard) –, enfin réaliser l'ouvrage.

Rappelons que, parmi les conséquences de la Révocation, quelque 3000 temples avaient été rasés en France, dont celui de Paris construit hors la ville à Charenton en 1607³. La radicalité de ce geste traumatisa les communautés protestantes même hors de France. C'est le modèle du temple de Charenton avec son plan rectangulaire basilical, dont les images avaient beaucoup circulé, qui semble avoir inspiré Jean Vennes. Les « Plans du Temple Neuf » originaux (ni signés, ni datés) sont conservés dans les archives de l'Église protestante.

La construction du temple changea définitivement l'usage et la forme de la place, qui devint un espace monumental régulier en forme de trapèze, nettement distinct du port dont il était séparé par une promenade plantée d'arbres. Un haut-lieu du tourisme à ses débuts ! La fontaine, prévue dès le début devant le temple, ne fut installée qu'en 1773.

Au cours du XIX^e siècle, le temple de la Fusterie connut un lent déclin, principalement parce que les paroissiens et les touristes de l'époque romantique, entichés de gothique, lui préféraient la cathédrale Saint-Pierre et sa colline. En plein quartier marchand, les services en semaine étaient régulièrement perturbés par le bruit de la rue et de la place. La ville changeait. Les travaux de l'époque de la Restauration à partir de 1820 dégagèrent les rues,

assainirent les rives, créèrent des quais. Dès 1850, la démolition des fortifications et des portes de ville, la nouvelle ceinture urbaine ouvrirent la ville au trafic, aux percements de rues, à la rénovation du centre, bientôt aux tramways. À la fin du siècle, les vues montrent une place de la Fusterie envahie d'édicules : kiosque à journaux, baraques de marchands, colonne Morris, WC publics, transformateur électrique, poteau télégraphique...

Dans le temple, les interventions furent régulières pour se prémunir du froid (tambours devant les portes), rénover les orgues, poser des grilles pour mieux préserver les façades des dégradations et de l'insalubrité provoquées par le marché sur la place et la stabulation des chevaux. Le temple accueillit aussi un hôpital militaire pour les soldats français de l'armée Bourbaki (1871) ou les votations et élections durant l'Exposition nationale qui mobilisait le Bâtiment électoral. Le temple avait 200 ans : il se trouvait dans un état de décrépitude profonde. Entre 1900 et 1914, l'ampleur des rénovations d'immeubles, dominées par la création des grands magasins, fut telle que des rumeurs de démolition du temple circulèrent.

En 1910, la Société d'art public nouvellement créée adressa une pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève demandant qu'aucune modification ne pût être apportée à l'architecture des temples sans l'approbation de la commission des travaux, rappelant que les temples étaient grevés de servitudes en faveur du culte protestant et que toute démolition contreviendrait à la Constitution. Les débats du Conseil municipal relatifs à la cession des temples à l'Église protestante⁴ montrent que la Ville se réjouissait de se débarrasser de cette charge tout en se préoccupant de remettre d'abord les bâtiments en état. La commission des travaux du Conseil municipal serait consultée, du point de vue architectural, sur les réparations à faire.

La même année, la paroisse organisa un bazar pour la restauration du temple de la Fusterie et l'aménagement en « maison paroissiale »

de sa partie arrière, derrière la chaire. Cette intervention des architectes Antoine Leclerc et Charles-A. Gambini couvrit les années 1910-1912. En 1911, le temple fut classé par la Confédération comme monument historique. Les travaux furent financés par la Ville de Genève, la Confédération, la paroisse et des dons.

Dès les années 1920 se firent entendre de nouvelles rumeurs quant à la difficile configuration géographique du temple, « illogique », en plein quartier commercial envahi par le trafic automobile et les transports publics, quand ce n'était pas par les camelots. Depuis lors, les banques et les espaces commerciaux n'ont cessé de progresser dans les Rues-Basses, les plaidoyers des défenseurs du patrimoine échouant à faire préserver les maisons du XVIII^e siècle, y compris sur la place de la Fusterie sise hors du périmètre protégé de la ville ancienne⁵. Seul sauvetage, mais au prix d'une rénovation radicale : celui de la maison Picot, construite peu de temps avant le temple sur son flanc ouest.

Pour le 250^e anniversaire du temple, l'architecte Ernest Martin fut chargé des travaux préparatoires d'une nouvelle restauration. Son rapport préalable de 1968 ouvrait la possibilité d'affecter le temple, à côté des cultes, à d'autres utilisations – concerts, conférences, etc. – pour répondre à des besoins que sa position au centre-ville, vidé de ses logements au profit de bureaux, pouvait justifier. Il proposait aussi de supprimer les locaux paroissiaux aménagés à l'arrière du temple, de restituer le volume originel de la salle de culte et, pour satisfaire aux exigences d'une salle polyvalente, d'excaver la moitié ou la totalité de la surface du temple. L'idée d'un lieu de recueillement, d'écoute, mais aussi d'animation, ouvert sur l'œcuménisme, voire de centre culturel à la Fusterie faisait son chemin.

Ernest Martin ne put hélas réaliser ce projet. Une intervention fortement réduite fut menée en 1974-1977, sans ménagement, par l'entreprise de travaux publics Gini et son architecte Francis Schenk. Elle souleva de vives protestations et mobilisa la Société d'art

public. Et tandis que s'esquissait un nouvel avenir pour le temple, s'ouvraient alentour de nouveaux chantiers : l'immense opération de Confédération-Centre avec plus de 100 mètres de front de rue et treize niveaux, dont six en sous-sol ; la galerie technique des Rues-Basses ; la démolition/reconstruction de l'immeuble Coop-City ; l'excavation de la maison Picot. Autant de menaces pour la stabilité du temple !

En 2004, la paroisse regroupée de Saint-Pierre-Fusterie rendit l'usage du temple à l'Église protestante de Genève. L'expérience de l'Espace Fusterie, initiée en 2008, en découle.

La Fusterie, haut-lieu de l'histoire du protestantisme, se trouve aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle restauration, de sa réhabilitation et de son adaptation. L'intervention a été confiée à l'architecte Christian Foehr, auteur, récemment, d'une belle restauration du temple de Chêne-Bougeries. L'histoire matérielle du temple a été minutieusement documentée⁶.

La Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 gère aujourd'hui les bâtiments dont elle a la charge. Faute de moyens financiers, chaque restauration équivaut à une course d'obstacles. Le Conseil d'État doit veiller à la conservation des monuments protégés selon la LPMNS. Cela implique l'obligation d'entretien imposée aux propriétaires, la participation financière aux frais de conservation et de restauration, le droit d'acquisition d'un immeuble classé, etc.

**Erica Deuber Ziegler
Cecilia Maurice de Silva**

¹ Voir Charles Bonnet, *Les premiers édifices chrétiens de la Madeleine à Genève*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1977.

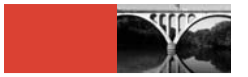
² Incendies qui ravagèrent la ville de la rive gauche en 1334 et 1430.

³ Œuvre de Jacques II Androuet du Cerceau, incendié en 1621, reconstruit à l'identique en 1623 par Salomon de Brosse.

⁴ Ce sera fait en 1907.

⁵ Depuis lors, le périmètre de la Fusterie est protégé par le plan de site de la Rade.

⁶ Par Cecilia Maurice de Silva avec la collaboration d'Erica Deuber Ziegler, « Temple de la Fusterie (1713-1715). Chronologie architecturale », Genève, 2012.



Erwin Oberwiler 1935-2017

Dimanche 29 janvier, Erwin Oberwiler, membre du comité de Patrimoine suisse, s'est abstrait de notre monde avec les mêmes élégance et discrétion qu'il avait mises à y demeurer.

Né à Saint-Gall en 1935, il reçut une formation de dessinateur-architecte à la Gewerbeschule de Bâle où il débuta sa carrière professionnelle dans des agences d'architectes d'avant-garde, notamment chez Paul Artaria ou les frères Senn tout en suivant les cours d'histoire de l'art de Georg Schmidt, alors directeur du Kunstmuseum.

En 1959, il s'installe à Genève et, en 1964, rejoint le bureau de Paul Waltenspühl auprès duquel il travaillera pendant plus de trente ans et dont il deviendra l'associé, de 1985 à 1993, au sein de *Waltenspühl & Oberwiler Architectes SA*, puis sous son nom propre.

On sait la place importante qu'occupait l'art contemporain dans les réalisations de Paul Waltenspühl. Dès qu'il en eut les moyens, Erwin Oberwiler collectionna passionnément et de façon très personnelle. La fréquentation amicale de l'artiste dictait ses choix, une approche non conformiste de l'art qui rappelait la manière d'André L'Huillier. Il a ainsi réuni au fil des ans une collection diverse et originale d'art contemporain, principalement suisse, qui fut en partie exposée en 2005 au Kunstmuseum d'Olten*.

Cette passion pour l'art de notre temps et son sens civique de l'engagement l'amèneront



Erwin Oberwiler lors d'une visite de la petite « cité jardin » à Meyrin en 2006.

à militer en faveur de la création d'un musée d'art contemporain au sein de l'Association pour un musée d'art moderne (AMAM) dès ses débuts en 1973. Lorsque le bâtiment de la SIP, à la rue des Vieux-Grenadiers, fut acquis par la Ville de Genève, il en réalisa, avec la collaboration du bureau Buri & Candolfi, la réhabilitation et l'adaptation pour le MAMCO qui ouvrit en 1994.

Son intervention circonspecte, pleine de retenue et de respect de l'histoire industrielle du bâtiment révélera une autre dimension de la personnalité d'Erwin Oberwiler: sa sensibilité à la conservation du patrimoine qui le conduira à rejoindre Patrimoine suisse. La conservation entrait naturellement dans sa réflexion architecturale car elle se fondait sur une conception ouverte de l'héritage bâti.

Il s'agissait en effet pour lui de savoir reconnaître, et donc préserver, les traces significatives que le temps n'a pas totalement effacées, et de les réutiliser pertinemment dans l'opération de sauvegarde de l'objet patrimonial. Pour lui, la «réhabilitation» était le gage d'une valorisation dynamique du patrimoine dans l'environnement contemporain et la garantie que le lieu de mémoire ne serait pas arraché à sa propre logique historique par une congélation en un état figé qui, aux yeux aveugles de tant d'« amoureux des vieilles pierres », constitue la seule raison d'être de la sauvegarde.

Au sein du comité de Patrimoine suisse, il défendra avec force cette conception créative du patrimoine. Depuis les années 1990, il s'était passionné pour les questions d'aménagement du territoire et de mobilité. Membre de l'Association transports et environnement (ATE) et de la Coordination transports et déplacements, il fut consultant sur de nombreux projets ou études touchant la planification de l'agglomération genevoise. Cet intérêt le conduisit à animer, au sein du comité de Patrimoine suisse, un groupe de réflexion sur le patrimoine et ses extensions dans les domaines urbain et territorial.

Et puis il y avait l'homme. Car autant ces talents reposaient sur une immense culture architecturale et une rigueur intellectuelle sans compromis, autant ils étaient pratiqués avec des qualités de sensibilité, de curiosité, de dialogue, d'engagement, de mesure, de paisible modestie et d'humour pétillant qui faisaient de toute rencontre avec lui un inoubliable privilège.

Bernard Zumthor

* En 1999, Erwin Oberwiler fit don à la Ville de Lancy d'un ensemble d'œuvres des artistes qui étaient intervenus dans ses bâtiments scolaires. Quarante-cinq pièces de cette donation furent exposées la même année à la Villa Bernasconi.

Lectures

Constructions fédérales. L'architecture de la Suisse officielle. Ouvrage collectif dans les quatre langues nationales, réalisé sous l'égide de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Diffusé par le service des publications fédérales.

Ce pavé de près de cinq livres et de plus de 450 pages a vu le jour en raison d'une conjonction d'événements concomitants, qu'il s'agisse de la fin de la réhabilitation de l'ensemble emblématique constitué des sièges du pouvoir de la Confédération à Berne, du départ à la retraite du directeur de l'Office des constructions fédérales (OFC) ou de la mise sur pied d'une vaste exposition itinérante consacrée aux réalisations de la Confédération depuis la mise en vigueur de la Constitution fédérale de 1848.

Outre les bâtiments gouvernementaux (Palais fédéral, Bernerhof, maison Béatrice de Watteville, etc.), l'ouvrage présente les sièges des tribunaux fédéraux, un certain nombre de

missions suisses à l'étranger¹, ainsi qu'une sélection de bâtiments administratifs de diverses époques, d'établissements d'enseignement et de recherche universitaires, de bâtiments sportifs, etc. Son intérêt majeur réside dans les lignes de force qui ont présidé au choix des objets présentés, mais également dans l'affirmation de la prise de conscience, après tant de décennies d'hésitations, de la valeur d'un patrimoine en fin de compte cohérent en dépit, ou à cause même de sa diversité.

Ne serait-ce que pour cette raison, cette publication – réalisée avec un soin extrême, que ce soit au niveau des contributions de spécialistes, de l'iconographie souvent originale, des choix graphiques allant jusqu'à la sélection d'un papier légèrement chamois d'excellente tenue – mérite une attention toute particulière.

Jusqu'à alors, en effet, régnait une ambiguïté savamment entretenue à propos de la valeur du patrimoine suisse officiel qui, en fonction des modes et des tendances, mais également des régions linguistiques et culturelles, était alternativement porté aux nues ou décrié. Et cela même si une autre série d'événements récurrents, les Expositions nationales généra-

lement espacées d'un quart de siècle, participèrent fortement à la fondation de l'identité culturelle et architecturale de notre pays.

Il n'en demeure pas moins que cette publication tend à exalter des tendances architecturales marquées par une certaine prédilection pour l'historisme allemand influencé par la Renaissance – qui a longtemps prévalu dans l'architecture officielle de la capitale, mais également dans le cadre du Polytechnikum de Zurich de Gottfried Semper, avant d'être «suissisée» dans le Musée national de Zurich –, au détriment de l'influence Beaux-Arts française que l'on trouve par exemple à Genève, «fédéralisme oblige», dans la poste du Mont-Blanc de John et Marc Camoletti.

Globalement, cette publication, qui devrait rapidement acquérir le statut d'ouvrage de référence, constituera pour longtemps la synthèse de l'architecture suisse officielle au début du XXI^e siècle.

Jean-Pierre Lewerer

¹ Il s'agit en l'occurrence d'une contribution de Catherine Courtiau, historienne de l'art et de l'architecture, par ailleurs spécialiste de Le Corbusier et membre du comité de Patrimoine suisse Genève.

Visite

EXCURSION D'UNE JOURNÉE EN MÂCONNAIS SAMEDI 22 AVRIL

La Chapelle des Moines de Berzè-la-Ville et son décor peint du XII^e siècle, l'imposante forteresse de Berzè-le-Châtel et la riche collection du musée archéologique de Solutré.

Org.: Michel Brun. Détails et inscription: 022 786 70 50 ou info@patrimoinegeneve.ch

Merci de soutenir nos activités par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre «XX. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.– (48.– pour les membres de Patrimoine suisse)

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à *alerte*

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Éditeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro
Michel Brun, Isabelle Brunier, Erica Deuber Ziegler, Emmanuel Foëx, Irène Kruse, Jean-Pierre Lewerer, Cecilia Maurice de Silva, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2017, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: été 2017
Délai rédactionnel: 28.4.2017